



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES - PROMOTION SENIORS DAMES INTER REGIONS SUD EST

Du 30 septembre au 2 octobre 2016
Golf des Etangs (42)

Règlement Particulier de l'Épreuve.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.
Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2016 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipières : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Joueuses nées avant le **30 septembre 1966**.

Epreuve non-fumeur, y compris la cigarette électronique. Toute infraction par la joueuse ou son cadet sera considérée comme un comportement incorrect.

FORME DE JEU

1 - Phase de qualification en stroke-play (2 tours) .

30 septembre et 1 octobre : 4 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Départage : selon les dispositions du vademecum National.

Les 6 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

2 - Phase finale en match-play (1 tour).

2 octobre : 1 foursome et 2 simples / match-play / 18 trous.

Ordre des matchs : 1^{er} contre 6^{ème}, 3^{ème} contre 4^{ème}, 2^{ème} contre 5^{ème}.

Les 3 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3^{ème} division nationale pour 2017.

ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipières se font sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/>.

Date limite pour les équipes : 30 août 2016 inclus.

Date limite pour les équipières : 21 septembre 2016 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 225 € par équipe, seront facturés directement par la ffgolf.